

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le règlement n°2023-0303, de la commission du 23 décembre 2023 relatif à l'appel d'offres des articles L37 et L38 du Code de l'équipement de l'Union européenne aux aides de territoire;

Vu le régime cadre européen relatif aux aides et financements régionaux n° SA 113665, relatif au régime de règlement général d'exception par catégorie n°1610/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1364 du 1^{er} juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/1975 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/1227 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2024/1328 du 23 juin 2024 publié au JOUE du 30 juin 2024;

Vu le régime cadre européen relatif aux aides à financer régionaux n° SA 113665, relatif au régime de règlement général d'exception par catégorie n°1610/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1364 du 1^{er} juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/1975 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/1227 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2024/1328 du 23 juin 2024 publié au JOUE du 30 juin 2024;

Vu le régime cadre européen relatif aux aides à financer régionaux n° SA 113665, relatif au régime de règlement général d'exception par catégorie n°1610/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1364 du 1^{er} juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/1975 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/1227 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2024/1328 du 23 juin 2024 publié au JOUE du 30 juin 2024;

Vu le régime d'aides exceptionnelles n°SA 113665 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour le port de la Seine, adopté par le conseil de l'Union européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1364 du 1^{er} juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/1975 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/1227 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2024/1328 du 23 juin 2024 publié au JOUE du 30 juin 2024;

Vu le règlement n°1712/2014 de la commission du 18 décembre 2014 relatif à l'appellation des articles L37 et L38 du Code de l'équipement de l'Union européenne aux aides de territoire;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Investition et d'accompagnement de l'innovation régionale adopté par délibération 2011/950 de la séance plénière du conseil régional du 29 juin 2011;

Vu la convention entre le Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté Urbaine Limoges Métropole, relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Investition et d'innovation;

Vu la délibération n° 8 du 30 juin 2018 relative au versement de l'appel à projets «filiales d'investissement».

DÉCISION

Décision de versement d'une dotation - AAP FILIERES D'EXCELLENCE - Adapt E2

1 DOCUMENT - Publié le 3 Avril 2025

 **26480.pdf**
(.pdf, 301,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**